

Message de la Confédération concernant l'encouragement de la culture pour la période 2025 à 2028 (message culture)

Monsieur le conseiller fédéral,

Par le présent courrier, le Canton de Neuchâtel vous adresse sa prise de position à l'égard du Message culture 2025-2028 mis en consultation le 9 juin dernier.

Le Canton de Neuchâtel partage les constats et recommandations formulés dans la prise de position de l'Assemblée plénière des conseiller-ère-s d'État en charge de la culture des cantons latins (AP-culture). Le Canton de Neuchâtel partage également la prise de position de la Conférence nationale des déléguées et délégués aux affaires culturelles (CDAC). Pour le surplus, il souhaite mettre en exergue les éléments qui suivent.

5.5.1 Participation culturelle et culture amateur / Capitale culturelle suisse

Si le concept de Capitale culturelle suisse concerne l'ensemble du pays, le statut de pionnier de La Chaux-de-Fonds en 2027 confère à ce projet une dimension toute particulière pour Neuchâtel. C'est pourquoi le Canton de Neuchâtel recommande vivement de confirmer le soutien à Capitale culturelle suisse et d'y dédier les moyens financiers appropriés. La manifestation, organisée tous les trois ou quatre ans dans des villes différentes, impliquant à chaque fois aussi bien le canton tout entier que ses voisins immédiats, favorisera les échanges culturels entre les différentes régions, tant entre acteurs culturels qu'entre les publics de tout le pays. Enfin, la manifestation placera la culture au cœur des activités humaines, contribuant ainsi à la cohésion sociale et nationale.

5.3.1 Musées et collections / Laténium, parc et musée d'archéologie

Le Canton de Neuchâtel est très fier de compter deux musées neuchâtelois – le Laténium, parc et musée archéologique et le Musée international de l'horlogerie - dans la liste des institutions soutenues par l'Office fédéral de la culture. Il salue la nouvelle procédure, notamment en raison des critères qui ont gagné en clarté. Parmi eux se trouve le volume financier des institutions qui permet de déterminer le montant du soutien. Eu égard à ce critère, il conviendrait très logiquement de tenir compte d'autres dépenses liées à l'institution, ne figurant pas au budget du musée car prises en charge par d'autres entités cantonales (service des bâtiments ou section archéologie par exemple).

5.4.3 Encouragement de la conservation du patrimoine bâti, de l'archéologie et de la protection des sites

La question de l'énergie grise devrait également prendre en compte la question du réemploi de matériaux. La prise en compte de plusieurs cycles de vie pour les éléments de construction invite à reconsidérer les matériaux issus de bâtiments démolis, leur documentation, traçabilité et réinsertion dans des projets architecturaux contemporains.

En vous souhaitant bonne réception de cette prise de position, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 20 septembre 2023

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND